

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°727 - ÉDITION DU 09 MAI 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Futsal



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANCAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 05 MAI 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - J. Letellier - JF. Budet

Assiste : MM. J. Garcia Dantas

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Objet : Match 28435851 du 30/03/2025 SENIORS D4 Poule C ST PRIX ES 2 / THILLAY VAUD'HERLAND 1

Demande d'évocation en date du 28/04/2025 de **THILLAY VAUD'HERLAND ESM** au motif que le joueur de **ST PRIX ES 2 Kevin H. licence n° 2546938094** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

Le Club de **ST PRIX ES** ayant répondu, remerciements.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur cité ci-dessus était bien en état de suspension lors de la rencontre citée en objet.

La Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe de **ST PRIX ES 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de **THILLAY VAUD'HERLAND 1** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

ST PRIX ES: 0 but -1 point

THILLAY VAUDH'ERLAND ESM 1: 3 buts 3 points

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Kevin H. licence n° 2546938094** de l'ES ST PRIX en date d'effet du 12/05/2025.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND ESM : CREDIT 43,50€

ST PRIX ES : DEBIT 53,50€

AMENDE

ST PRIX ES : DEBIT 100,00€ inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.



REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 29594701 du 30/03/2025 U16 D3 Poule B MAGNY EN VEXIN FC 21 / MERY MERIEL FC 22

Demande d'évocation en date du 20/04/2025 de **MERY MERIEL FC** au motif que le joueur de **MAGNY EN VEXIN FC 21** **Kyllian Y.B. licence n° 2548234696** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

Le Club de **MAGNY EN VEXIN FC** ayant répondu, remerciements.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur cité ci-dessus était bien en état de suspension lors de la rencontre citée en objet.

La Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe de **MAGNY EN VEXIN FC 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MERY MERIEL FC 22** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

MAGNY EN VEXIN FC 21: 0 but -1 point
MERY MERIEL FC 22 : 2 buts 3 points

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **K Kyllian Y.B. licence n° 2548234696** de **MAGNY EN VEXIN FC** en date d'effet du 12/05/2025.

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC: CREDIT 43,50€

MAGNY EN VEXIN FC : DEBIT 53,50€

AMENDE

MAGNY EN VEXIN FC : DEBIT 100,00€ inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

REPRISE DOSSIER MARCOUVILLE CITY CP

Objet : Match 28946395 du 13/04/2025 U16 D3 Poule D MARCOUVILLE CITY CP 22 / COSMO TAVERNY 22

Demande d'évocation de la Commission en prolongement du dossier de **MENUCOURT AS** concernant la participation du joueur **C. Bakary licence 2547951665** du Club de **MARCOUVILLE CITY CP** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

MARCOUVILLE CITY CP n'ayant pas répondu

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur cité ci-dessus était bien en état de suspension aux dates des rencontres citées en objet.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **MARCOUVILLE CITY CP 22** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

MARCOUVILLE CITY CP 22: 0 but -1 point
COSMO TAVERNY 22 : 3 buts 3 points



FRAIS DE DOSSIER

MARCOUVILLE CITY CP : DEBIT 53,50€

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **C. Bakary** licence 2547951665 de MARCOUVILLE CITY CP en date d'effet du 12/05/2025.

AMENDE

MARCOUVILLE CITY CP : DEBIT 100,00€ inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 28894016 du 13/04/2025 CDM D2 MENU COURT AS 6 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5

Demande d'évocation en date du 13/04/2025 de **MENU COURT AS** au motif que le joueur de **PUISEUX LOUVRES 95 FC 5 M. Ionel C. licence n° 9603489990** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, du joueur cité ci-dessus

Réponse attendue pour le 12/05/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

Objet : Match 28899036 du 04/05/2025 Séniors D3 Gr A VIARMES ASNIERES OL 1 / FOSSES FU 1

Demande d'évocation en date du 04/05/2025 de **VIARMES ASNIERES OL 1** au motif que le joueur de **FOSSES FU 1 Nael A. licence n° 2546701086** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **FOSSES FU** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, du joueur cité ci-dessus

Réponse attendue pour le 12/05/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER CHAUMONTEL LUZARCHES

Objet : Match 28436080 du 13/04/2025 Séniors D4 Gr C ROISSY EN FRANCE US 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1

Match 28436084 du 04/05/2025 Séniors D4 Gr C ENT.SOISY ANDILLY MARG. 2 / ROISSY EN FRANCE US 2

Demande d'évocation en date du 05/05/2025 pour acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux Règlements, concernant la participation des joueurs cités ci-dessus à la rencontre citée ci-dessus, susceptibles d'avoir participé à + de 10 matchs avec les équipes supérieures alors que nous sommes dans les cinq dernières journées du championnat.



Ont participé à la rencontre **28436080** du **13/04/2025** Séniors D4 Gr C ROISSY EN FRANCE US 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1 :

- C. Bocar licence **2547686049** susceptible d'avoir participé à **21 rencontres** en équipe supérieure
- D. Delzon licence **2544924035** susceptible d'avoir participé à **15 rencontres** en équipe supérieure
- N. Sekou Omar licence **2546032869** susceptible d'avoir participé à **17 rencontres** en équipe supérieure
- O. Ilker licence **2546864055** susceptible d'avoir participé à **19 rencontres** en équipe supérieure
- S. Ousmane licence **2308087491** susceptible d'avoir participé à **13 rencontres** en équipe supérieure

Ont participé à la rencontre **28436084** du **04/05/2025** Séniors D4 Gr C ENT.SOISY ANDILLY MARG. 2 / ROISSY EN FRANCE US 2 :

- D. Delzon licence **2544924035** susceptible d'avoir participé à **15 rencontres** en équipe supérieure
- C. Gregory licence **2546244514** susceptible d'avoir participé à **17 rencontres** en équipe supérieure
- O. Ilker licence **2546864055** susceptible d'avoir participé à **19 rencontres** en équipe supérieure
- S. Ousmane licence **2308087491** susceptible d'avoir participé à **13 rencontres** en équipe supérieure

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ROISSY EN FRANCE US** sur l'inscription sur les feuilles de match des rencontres citées en objet, des joueurs cités ci-dessus

Réponse attendue pour le 12/05/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

CHAUMONTEL LUZARCHES : DEBIT 43,50€

RESERVES

DOSSIER ACADEMIE ERMONT

Objet : Match **28945375** du **04/05/2025** U16 D3 Poule A ECOUEN FC 22 / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 22

Deux réserves émises par ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT et confirmées le 05/05/2025.

- Première réserve au motif que plus de 3 joueurs sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en objet et ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club **ECOUEN FC** (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission dit réserve non recevable car incorrectement motivée. Selon l'article 7.10.1 des RS du DVOF "Par ailleurs, ne peuvent **participer** aux 5 (cinq) dernières rencontres de championnat matchs remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de 3 (trois) joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie **de plus de 10 (dix)** rencontres de compétitions (championnat et/ou coupes) nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur Club".

- Seconde réserve au motif que des joueurs du club **ECOUEN FC** sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée car l'équipe supérieure jouait le même jour que la rencontre citée en objet.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN



FRAIS DE DOSSIER

ERMONT ACADEMIE CL : DEBIT 53,50€

DOSSIER ENT. BEAUMONT MOURS

Objet : Match 28946401 du 04/05/2025 U16 D3 Poule D ENT.ROISSY THILLAY 23 / ENT.BEAUMONT MOURS 21

Réserve - transformée par la Commission en réclamation au motif qu'elle est insuffisamment motivée sur la feuille de match, mais correctement confirmée par mail le 04/05/2025 - portant sur la participation de plus de trois joueurs ayant disputé plus de 10 matchs dans l'équipe supérieure au cours des 5 dernières journées de championnat, en contradiction avec la réglementation en vigueur.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée. Aucun joueur inscrit sur la feuille de match n'a participé à plus de 10 matches en équipe supérieure.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

ENT. BEAUMONT MOURS : DEBIT 43,50€

RECLAMATIONS

RAS



DEMANDES SUR POINT DE REGLEMENT

DEMANDE EXPRIMEE PAR AS FOOT SALLE MONTMAGNY

La demande concerne des précisions sur l'article 7.9.1 des RS du DVOF.

Un joueur ayant participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure peut participer à la rencontre suivante avec l'équipe inférieure, dans le cas où les deux équipes jouent le même jour ou le lendemain, tout en respectant l'article 7.10.1 des RS du DVOF.

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR ROISSY EN FRANCE US

Le club de demande l'homologation d'un tournoi :

- U12/U13 prévu en date du 08/06/2025

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOI HOMOLOGUE.

DEMANDE EXPRIMEE PAR MERY MERIEL FC

Le club de demande l'homologation d'un tournoi :

- U11 prévu en date du 29/05/2025

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOI HOMOLOGUE.

DEMANDE EXPRIMEE PAR LA MUNICIPALITE DE BEZONS

La Municipalité de demande l'homologation d'un tournoi Futsal U15 à Séniors.

La Municipalité de BEZONS n'étant un club sportif affilié à la FFF, la commission n'est pas compétente pour répondre à cette sollicitation.

La Commission transmet à la Commission de l'Arbitrage pour la demande d'arbitres officiels

Animateur de séance : JL. FAUGERON

Secrétaire de séance : JF.BUDET

La prochaine réunion se tiendra le lundi 12 mai 2025 à 16h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 06 MAI 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière- Senecal- Podan Mavounzy

Assiste : M. Macina (Comité)

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





RAPPEL

EXTRAITS DE QUELQUES POINTS DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE CHAMPIONNAT

Déroulement du championnat et arrêté municipal

ART : 10.6

- La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District le vendredi à 16H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).
- En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

NOTA BENE : La Commission n'a aucun pouvoir pour discréditer un arrêté municipal

Les Obligations

ART : 11.1

- Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

ART : 11.2-1

- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées...

Matches remis et dérogations

ART : 20.2

- En dehors de ces dates, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matches remis, ou à rejouer, aux heures et dates qu'elle juge nécessaire au bon déroulement des compétitions, et notamment sur des dates en semaine.

Amende et Forfait

ART : 23.6

- Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matches contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent Règlement, comptabilisé lors d'un match contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matches contre cette équipe restent acquis et les matches éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

ART : 23.9.1

- Ces amendes sont triplées, conformément à la décision prise par le Comité de Direction du DVOF du 29 juin





2004, lors des trois dernières rencontres de championnat, match remis compris.

ART : 23.9.2

- Cette mesure est également applicable pour le forfait avisé, lorsque celui-ci concerne l'une des trois dernières rencontres, match remis compris, sauf dans la dernière division de chaque catégorie (Comité de Direction du 14/06/2011).

RETOUR AUDITION

Après avoir auditionné les représentants du club de l'ACS CORMEILLAIS et regretté l'absence des représentants du club de GOUSSAINVILLE, la COC a pris en compte les explications fournies par l'ACS CORMEILLAIS et décide la perte du match par pénalité au club de GOUSSAINVILLE

GOUSSAINVILLE Amende 20€ x 3= 60€

U16 D3 Poule A

Match n°28945841 du 09/02/2025

GOUSSAINVILLE / CORMEILLAIS

GOUSSAINVILLE	-1 pt	0 but
CORMEILLAIS ACS	3 pts	5 buts

COURRIERS DES CLUBS**PERSAN**

Courriel du 06/05/2025

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord écrit de votre adversaire.

BELLOY St MARTIN

Courriel du 18/04/2025

La Commission ne disposant plus de dates pour les matchs remis, elle vous demande de contacter votre adversaire pour convenir de jouer le match un jour en semaine.

MERY MERIEL

Courriel du 05/05/2025

Le critérium + 55 ans n'ayant pas de classement, la COC autorise exceptionnellement à votre équipe de continuer la compétition. Toutefois, vous devez demander et obtenir l'accord de chacun de vos adversaires pour jouer les matchs et en informer le District.

MERY MERIEL

Courriel du 02/05/2025

Anciens D3 Poule B

Match n°28425481

MERY MERIEL FC 33 / Cergy Pontoise FC 32

En application de l'article 20-6-1-a, match perdu par pénalité confirmé au club de Méry Mériel hors délai

CERGY PONTOISE

Courriel du 06/05/2025

N'ayant plus de date pour les matchs remis, la COC décide en vertu de l'art. 20.2 du RS du DVOF de faire jouer les matchs suivants le 14/05/2025 à 18H :

- CERGY PONTOISE / VILLIERS LE BEL match n°28941192 U14 D1





- CERGY PONTOISE / SOISY match n°28942094 U14 D2
- CERGY PONTOISE / MARLY match n°28942822 U14 D3

HERBLAY

Courriel du 05/05/2025

U14 D4 Poule C

Match n°28940019 du 08/05/2025

ERMONT AS 23 / HERBLAY ES 23

N'ayant pas de date pour les matches remis en application de l'art. 20.2 du RS du DVOF, match à jouer le 14/05/2025 à 18H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

OSNY

Courriel du 06/05/2025

U16 D1 Match n°28944502

OSNY FC 21 / COSMO TAVERNY 21

Considérant le PV de la réunion du CDPME du 28/03/2025.

Considérant que suite à une erreur administrative, le match n'ayant pas été reporté dans un premiers temps, la Commission met la décision en délibéré.

SAINT LEU

Courriel du 02/05/2025

Les 2 matches sont bien programmés le 08/05/2025 et 11/05/2025 et non le 11/05/2025

HERBLAY

Courriel du 05/05/2025

Confirmation de date le samedi 24 à 16H

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

MERY MERIEL

Courriel du 24/04/2025

Critérium +45 ans Poule C

Match n°28433276 du 27/04/2025

THILLAY VAUD'HERLAND 35 /HERBLAY ES 36

Match à jouer le 11/05/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DOMONT

Courriel du 06/05/2025

Seniors D4 Poule B

Match n°28899438 du 15/12/2024

DOMONT FC 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2

Match à jouer le 14/05/2025 à 20H en application de l'art. 20.2 du DVOF

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Seniors D3 Poule C

Match n°28435005 du 08/12/2024

INVERSION DE RENCONTRE

AUVERS ENNERY FC 1 / MONTMORENCY FC 1

Le match se déroulera sur les installations de MONTMORENCY

Match à jouer le 14/05/2025 à 20H en application de l'art. 20.2 du DVOF





Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERMONT AS

Courriel du 02/05/2025
U14 D4 Poule C
Match n°28940019 du 05/05/2025
ERMONT AS 23 / HERBLAY ES 23
Match à jouer le 14/05/2025 à 18H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

EAUBONNE

Courriel du 02/05/2025
Seniors D3 Poule B
Match n°28352997 du 30/03/2025
EAUBONNE CSM 2 / PUISEUX LOUVRES 95 1
Match à jouer le 14/05/2025 à 20H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

NEUVILLE

Courriel du 29/04/2025
Critérium +45 ans
Match n°28895263 du 18/05/2025
NEUVILLE SUR OISE / BEAUCHAMP
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRETTOISE

Application de l'ART 20.2 du RS du DVOF
Inversion de rencontre
Seniors D3 Poule A
Match n° 28352814 du 15/12/2024 reporté au 12/01/2025
FRETTOISE ES 1 / ARNOUVILLE FAS 1
Match à jouer le 21/05/2025 à 20h sur les installations d'ARNOUVILLE
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRETTOISE

Anciens D3 Poule A
Match n° 28425205
FRETTOISE ES / THILLAY VAUD'HERLAND
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRETTOISE

U18 D3 Poule B
Match n° 28947661
FRETTOISE ES / DEUIL ENGHEN FC
Match à jouer le 11/05/2025 à 12H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRETTOISE





Application de l'ART 20.2 du RS du DVOF

Inversion de rencontre

Seniors D3 Poule A

Match n° 28352879

FRETTOISE ES / GOUSSAINVILLE FC

Match à jouer le 14/05/2025 à 20h sur les installations de GOUSSAINVILLE

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BEZONS

U14 D3 Poule B

Match n°28942554

BEZONS USO / SARCELLES AAS

Match à jouer le 14/05/2025 à 18h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT**AUVERS ENNERY**

Courriel du 02/05/2025

Anciens D4 Poule A

Match n°28425767 du 23/03/2025

AUVERS ENNERY FC 32 / DEUIL ENGHIEU FC 32

AUVERS ENNERY 2buts 0pt

DEUIL ENGHIEU FC 32 3buts 3pts

DOMONT

Courriel du 04/05/2025

Seniors D4 Poule C

Match n°28436089 du 04/05/2025

PUISEUX LOUVRES 95 2 / DOMONT FC 2

PUISEUX LOUVRES 95 2 2buts 0pt

DOMONT FC 2 10buts 3pts

MATCH PERDU PAR PENALITE**COURDIMANCHE**

U14 D4 Poule A

Match n°28943063 du 01/05/2025

COURDIMANCHE / HERBLAY

COURDIMANCHE 0but -1pt

HERBLAY 5buts 3pts

Absence d'arrêté municipal

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE**BRUYERES**

U16 D3 Poule A

Match n°28945374 du 04/05/2025

BRUYERES BERNES USM / CORMEILLAIS ACS

BRUYERES BERNES USM 0 but -1 pt

CORMEILLAIS ACS 5 buts 3 pts



**1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE****OSNY**

U16 D1

Match n°28944513 du 04/05/2025

ARGENTEUIL RC / OSNY FC

OSNY FC Amende 30€

OSNY FC 0 but -1 pt

ARGENTEUIL RC 5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY

U18 D3 Poule A

Match n°289447535 du 06/04/2025

GONESSE RC21 – AUVERS ENNERY FC21

AUVERS ENNERY Amende 30€

AUVERS ENNERY FC21 0 but -1 pt

GONESSE RC21 5 buts 3 pts

ADAMOIS OL

U16 D1

Match n°28944518 du 06/04/2025

ARGENTEUIL FC21 – ADAMOIS OL21

ADAMOIS OL Amende 30€

ARGENTEUIL FC21 5 buts 3 pts

ADAMOIS OL21 0 but -1 pt

MONTMORENCY FC

U15 D1 Poule A

Match n°28429243 du 15/03/2025

ARGENTEUIL FC1 – MONTMORENCY FC1

MONTMORENCY FC Amende 30€

ARGENTEUIL FC1 5 buts 3 pts

MONTMORENCY FC1 0 but -1 pt

BEZONS USO

U14 D4 Poule C

Match n°28940000 du 08/03/2025

GONESSE RC22 – BEZONS USO23

BEZONS USO Amende 30€

GONESSE RC22 5 buts 3 pts

BEZONS USO23 0 but -1 pt

ERMONT

Seniors D4 Poule B

Match n°28435859 du 04/05/2025

FOSES FU 2 / ERMONT AS 3

ERMONT AS 3 Amende 90 €

ERMONT AS 3 0 but -1 pt

FOSES FU 2 5 buts 3 pts

COURDIMANCHE

Seniors D4 Poule A

Match n°29269361 du 16/03/2025

COURDIMANCHE AS 2 / MARCOUVILLE CITY CP 2

COURDIMANCHE AS 2 Amende 30€

COURDIMANCHE AS 2 0 but -1 pt





MARCOUVILLE CITY CP 2 5 buts 3 pts

TOHO

CDM D1

Match n°28426726 du 04/05/2025

TOHO AS / MCA FC

TOHO AS	Amende 90€
TOHO AS	0 but -1 pt
MCA FC	5 buts 3 pts

FRETTOISE ES 31

Anciens D3 Poule A

Match n°28425196

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31 / FRETTOISE ES 31

FRETTOISE ES 31	Amende 30€
FRETTOISE ES 31	0 but -1 pt
BELLOY SAINT MARTIN ASC 31	5 buts 3 pts

OSNY

Critérium +45 ans Poule A

Match n°28430865 du 30/03/2025

HERBLAY ES 35 / OSNY FC 35

OSNY FC 35	Amende 30€
OSNY FC 35	0 but -1 pt
HERBLAY ES 35	5 buts 3 pts

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE**CHAMPAGNE**

Seniors D3 Poule B

Match n°28353009 du 04/05/2025

CHAMPAGNE SFC 2 / VAUREAL FCM 2

CHAMPAGNE SFC 2	0 but -1 pt
VAUREAL FCM 2	5 buts 3 pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**THILLAY VAUD'HERLAND**

U18 D3 Poule A

Match n°28947527 du 04/05/2025

VIARMES ASNIERES OL 21 / THILLAY VAUD'HERLAND 21

THILLAY VAUD'HERLAND 21	Amende 105€
THILLAY VAUD'HERLAND 21	0 but -1 pt
VIARMES ASNIERES OL 21	5 buts 3 pts

COSMO TAVERNY

U14 D3 Poule C

Match n°28942797 du 08/03/2025

SOISY ANDILLY MARGEN 22 – COSMO TAVERNY 22

COSMO TAVERNY 22	Amende 35€
SAM22	5 but 3 pts
COSMO TAVERNY 22	0 buts -1 pts

AUVERS ENNERY FC

U14 D4 Poule A





Match n°28943061 du 05/04/2025
CORMEILLAIS ACS23 – AUVERS ENNERY FC21
AUVERS ENNERY FC Amende 35€
CORMEILLAIS ACS23 5 buts 3 pts
AUVERS ENNERY FC21 0 but -1 pt

**3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT
GENERAL**

ARNOUVILLE FAS
U16 D3 Poule D
Match n°28946407 du 06/04/2025
VIARMES ASNIERES OL 21 – ARNOUVILLE FAS21

FORFAIT GENERAL

ARNOUVILLE FAS
U16 D3 Poule D
Amende de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 06 MAI 2025

Présent(e)s : Mme Cyprien - Mme Lutz - M. Maillet - M. Lutz - M. Budet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



**MODIFICATIONS DATES DE RENCONTRE****DOSSIER ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**

À la suite de l'arrêté municipal publié par la commune de St Gratien annonçant la fermeture des installations sportives du stade ALBERT TALAR de St Gratien, les rencontres ci-dessous prévues initialement le 08/05/2025 sont reportées au :

- ❖ 10/05/2025 ; Match 53286036 CVO U15F ½ finale ENTENTE ESSG/FSSAM 1 - SARCELLES AAS 1
- ❖ 10/05/2025 ; Match 53284726 CVO U14 ½ finale ENTENTE SSG 21 – RC ARGENTEUIL 21
- ❖ 11/05/2025 ; Match 53321931 CVO U18 ½ finale ENTENTE SSG 21 – RC ARGENTEUIL 21
- ❖ 11/05/2025 ; Match 53284715 CVO +55 ½ finale ENTENTE SSG 40 – FRANCONVILLE FC 40

DOSSIER ADAMOIS OL

À la suite de la demande effectuée par ADAMOIS OL effectuée le 30/04/2025, la rencontre numéro **53321925 du 08/05/2025 au titre des ½ finale de la CVO Séniors** sera disputée le 11/05/2025 à 15h sur les installations de **ADAMOIS OL** stade Philippe Grante à L'Isle Adam.

DOSSIER SARCELLES AAS

À la suite de la demande effectuée par SARCELLES AAS effectuée le 03/05/2025, la rencontre numéro **53321929 du 08/05/2025 au titre des ½ finale de la CVO U18** sera disputée le 11/05/2025 à 12h sur les installations de **SARCELLES AAS complexe sportif Nelson Mandela3** à Sarcelles.

COUPE DU COMITE - ANCIENS**DOSSIER MATCH N° 53240766 PERSAN PORTUGAIS ASC vs GROSLAY FC COUPE DU COMITE ANCIENS ½ FINALE DU 20/04/2025**

À la suite de la décision de la **Commission de Discipline du 29/04/2025** de donner match perdu aux deux équipes, la Commission décide d'annuler purement et simplement la finale de cette compétition qui devait se tenir le 8/05/2025 sur les installations de CHAMPAGNE SFC.

Ainsi, le club de **MERY MERIEL FC**, vainqueur de JOUY LE MOUTIER en ½ finale, est déclaré vainqueur de la **COUPE DU COMITE ANCIENS 2024 – 2025**.

La remise des trophées sera effectuée ce jeudi 8 mai 2025 à la mi-temps du match de finale U16.

**PLAY OFF SENIORS FEMININES (FOOT A 8)**

À la suite du forfait pour la rencontre de 1/4 de finale opposant **MAGNY EN VEXIN FC 1** à **GAFEPB 1** de **GAFEPB 1**, la Commission inflige au club de **GAFEPB** une amende de **150€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	MAGNY EN VEXIN FC 1	CHAMPAGNE 95 SFC 1	23/05/2025 à 20h00
2	ENT.BELLOY VIARMES 2	BEAUCHAMP AS 1	23/05/2025 à 20h00

La Commission confirme que la finale de la compétition se tiendra le **SAMEDI 7 JUIN** à un horaire restant à déterminer.

Le déroulé complet des deux journées de finales de CVO des 7 et 8 JUIN paraîtra dans un prochain PV.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 5 MAI 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Sénécal – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Le Nagard

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmissions de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BOUFFEMONT ACF : Mail du 03 05 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur rencontres de critérium U13 – série 1 Poule A du 03/05/25 à AUVERS ENNERY FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 01 05 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 21 sur rencontres de critérium U10 – série 1 Poule A du 03/05/25 vs GROSLAY FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 02 05 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur rencontres de critérium U11 – série 2 Poule F du 03/05/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 06 05 25

Pris note de la modification de l'adresse du stade pour les matchs de critérium U10 à U13 à domicile : Stade Chemin de Coye à CHAUMONTEL. La commission transmet au secrétariat pour la correction.

ERMONT AMS : Mail du 01 05 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. La commission vous rappelle qu'une dernière vérification dans FAL est effectuée le dimanche soir avant d'imputer les amendes le lendemain en commission. Auparavant il a été fait 2 Appels dans les PV du 14/04 et 22/04. A titre exceptionnel la commission annule l'amende et transmet au service comptable. La commission vous recommande à l'avenir de déposer les feuilles de présence dans FAL dès le 1^{er} appel.

MONTIGNY FC : Mail du 02 05 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. Après vérification la feuille demandée a bien été réceptionnée. Nous vous rappelons que la commission se réunit le lundi à partir de 18H00. A titre exceptionnel la commission annule l'amende et transmet au service comptable.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 01 05 25

Pris note du forfait de vos équipes 21 & 22 sur rencontres de critérium U12 – série 2 Poule A & B du 03/05/25 à EAUBONNE CSM





ST OUEN AS : Mail du 29 04 25

Pris note de votre remarque concernant le nombre d'équipes engagées sur plateaux U6/U7. La commission modifie le nombre de vos équipes.

VEXIN AS : Mail du 01 05 25

Pris note du forfait de votre équipe 21 sur rencontre de critérium U10 – série 2 Poule A du 03/05/25 vs ERGY PONTOISE FC

VILLIERS FC : Mail du 01 05 25

Pris note du forfait de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U13 – série 2 Poule F du 03/05/25 vs PIERRELAYE FC

VILLIERS FC : Mail du 02 05 25

Pris note de votre envoi de la feuille de présence réclamée. Cependant la commission ne peut en tenir compte car comme précisé lors de la réunion d'information en septembre 2024, toutes les feuilles de présence et feuilles récapitulatives de plateau, doivent impérativement être déposées uniquement dans FAL.

COUPE DU COMITE U12

Finale Départementale du Jeudi 8 Mai 2025

La phase finale de la Coupe du Comité U12 aura lieu jeudi 8 Mai 2025 sur les installations du club de ST PRIX ES

Les équipes sont attendues pour **13h00**, munies **d'un jeu de maillots numérotés** ainsi que leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 28 Avril.

Les équipes qualifiées

ST BRICE FC 1 - ENTENTE SSG 1

ST OUEN AS 1 - SARCELLES AAS 1

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 17 Mai 2025

La phase finale des Challenges U10 & U11 aura lieu Samedi 17 Mai 2025 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies **d'un jeu de maillots numérotés** ainsi que de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).





Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 5 Mai 2025.

Attention : Les feuilles de présence sont à envoyer au secrétariat du DVOF avant le lundi 12 mai 2025 à 12 Heures.

A l'issue de la journée, les équipes U11 classées 1^{ère} et 2^{ème} ainsi que l'équipe U11F classée 1^{ère} seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 21 Juin 2025

U11 F

ENTENTE SSG SOISY AM FC 2	GONESSE RC 1
COSMO TAVERNY 1	CERGY PONTOISE FC 1
MERY MERIEL FC 1	ERMONT AMS 1
FRANCONVILLE FC 1	ST BRICE FC 1

U11

GONESSE RC 1	ST BRICE FC 1
ADAMOIS OL 2	VILLIERS FC 1
GOUSSAINVILLE FC 1	ST LEU FC 1
SARCELLES AAS 1	ARGENTEUIL RC 1

U10

OSNY FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
ECOUEN FC 1	SARCELLES AAS 2
VILLIES FC 1	ARENTEUIL RC 1
ST LEU FC 1	FRANCONVILLE FC 1





MATCH REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U13 Série 1 Poule D

ARGENTEUIL RC 2 vs CORMEILLAIS ACS 1 : match n° 53049547

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8 - 3^{ème} Phase du 05 04 25

AUVERS ENNERY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre récapitulative de vos U8 phase 3 sur votre site n°3 à AUVERS ENNERY FC

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°3 à AUVERS ENNERY FC

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°8 à FOSSES UF

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°10 à GOUSSAINVILLE FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} r appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°10 à GOUSSAINVILLE FC

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à SARCELLES AAS

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 phase 3 sur le site n°18 à SARCELLES AAS

PLATEAU U9 Foot à 8 - 3^{ème} Phase du 05 04 25

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à COSMO TAVERNY

MAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 phase 3 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°4 à MAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°11 à SFC CHAMPAGNE

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°12 à ST PRIX ES

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 phase 3 sur le site n°15 à VEXIN AS





AMENDES

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U9 à 8 phase 3 du 05/04/25 – site n°9 à NEUVILLE AS (mail envoyé le jeudi à 20h30 = soit moins de 48 H) Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H (mail du 04/04/25)
Amende : 50 €

VALLEE DU SAUSSERON : Absence non excusée sur le plateau U9 à 8 phase 3 du 05/04/25 – site n°15 à VEXIN AS Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H (mail du 04/04/25)
Amende : 50 €

GARGES FCM 21 : Feuille irrégulière de match n° 30187415 – critérium U12 Avenir du 12/04/25 contre GOUSSAINVILLE FC 21 (manque n° de match)
Amende : 10€

ANNULATION AMENDES

MONTIGNY FC 1 : : Non réception de la feuille de match n° 53095557 – critérium U13 série 1 poule D du 12/04/25 contre CORMEILLAIS ACS 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

ERMONT AMS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 29/03/25 sur le site n° 5 à CSM EAUBONNE malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES FIN DE SAISON

Finale de la Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025
Stade Georges Glatigny à ST PRIX

Finale des Challenges U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025
Stade Salif Keita à
CERGY PONTOISE

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 12 Mai 2025





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 06 MAI 2025

Présents :

Assiste :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Attainville Futsal : Mail du 29-04-25

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la finale du Challenge U16 le jeudi 29-05-25 après-midi.
Remerciements.

Parmain Futsal As : Mail du 03-05-25

Pris note de l'erreur du score sur la FMI pour la rencontre n° **28913554** du 02-05-25 contre Combo Futsal.
La commission demande aux arbitres de confirmer le score de la rencontre.

My Sarcelles Futsal : Mail du 03-05-25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe pour la rencontre n° **28914178** du 04-05-25 contre Asf Argenteuil 2 en senior D2 poule C.

Goussainville Fc : Mail du 03-05-25

Réception feuille de match papier suite problème FMI : match n° **28914085** du 03-05-25 contre Montmagny Asfs 2 en senior D2 poule B.

Montmorency Futsal : Mail du 06-05-25

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Finales de Coupe Seniors le samedi 31-05-25 après-midi.
Remerciements.

Garges Djibson Asc : Mail du 06-05-25

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Allende Neruda le dimanche 04-05-25 (attestation mairie jointe).
Pris note de votre demande de report de la rencontre contre Futsal Club VLB non validée par le club adverse.
Pris note de votre proposition pour reporter la rencontre au samedi 17-05-25.

MATCH NON JOUÉ

Garges Djibson Asc : Mail du 06-05-25

Match n° 28914180 – Garges Djibson Asc 3 / Futsal Club VLB 1 du 04-05-25

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Allende Neruda le dimanche 04-05-25 (attestation mairie jointe).
Pris note de votre demande de report de la rencontre contre Futsal Club VLB non validée par le club adverse.
Pris note du rapport de l'arbitre spécifiant la fermeture du Gymnase Allende Neruda le 04-05-25

Décision de la commission :

La demande de report n'ayant pas été effectuée par le secrétariat du DVOF (non validée par le club de FC VLB), la rencontre était toujours programmée sur le site du DVOF.
L'arbitre principal ayant constaté la fermeture du gymnase.

Le déroulement de la rencontre n'ayant aucune incidence sur le classement, la commission souhaitant une issue sportive à celle-ci décide de la reporter au samedi 17-05-25 à 16H00.

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 28914180 : Garges Djibson Asc 3 / Futsal Club VLB 1 : **le 17-05-25 à 16H00.**

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066642 : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 22 : **le samedi 24-05-25 à 13H30**





1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066663 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 03-05-25

Match n° 53066664 : Persanaise Cfj 22 / Garges Djibson Asc 21 du 04-05-25

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 28914178 : Asf Argenteuil 2 / My Sarcelles Futsal 2 du 04-05-25

Forfait non avisé de l'équipe de My Sarcelles Futsal 2 (Hors délai)

Asf Argenteuil 2 : 5 Buts 3 Points

My Sarcelles Futsal 2 : 0 But -1 Point

My Sarcelles Futsal : Amende triplée 3 x 30 € = 90 €

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D2

Match n° 28914085 : Goussainville Fc 2 / Montmagny Asfs 2 du 03-05-25

Réception feuille de match papier.

Goussainville Fc 2 : 6 Buts 1 Point

Montmagny Asfs 2 : 6 Buts 1 Point

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Week-end des 10 et 11-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53335564	GARGES DJIBSON ASC 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 11-05 à 11H30
2	53335563	MARCOUVILLE CITY CPA 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 10-05 à 12H00

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **10 et 11-05-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53320375	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	AVICENNE ASC 21	Samedi 10-05 à 12H30
2	53320376	SPORTIFS DE GARGES 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 11-05 à 16H45

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Week-end des **10 et 11-05-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53320369	SANNOIS FCE 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 11-05 à 14H00
2	53320370	AVICENNE ASC 21	ASF ARGENTEUIL 22	Dimanche 11-05 à 16H30

Arbitrage :

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du Dvof.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 05 et 06-04-25

Attainville Futsal : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Garges Djibson : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

Paris CDG : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-04-25

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 05-04-25 à Garges Djibson

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 03 et 04-05-25

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 03-05-25

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 04-05-25





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°10 - Week-end des 17 et 18 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 17 Mai 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 18 Mai 2025 (coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	10	Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°10 - Week-end des 10 et 11 Mai 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Mai 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandela 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Avicenne Asc 1 Génération Herblay 1 Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges (1&2) Attainville Futsal 1 Paris CDG (1&2)
Dimanche 11 Mai 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2-3) Marcouville City CP 1 Cfj Persanaise (1&2)





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation de la Finale du Challenge U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir la finale U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Date : Jeudi 29 mai après-midi

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES CHALLENGES U12 et U14 FUTSAL

Les Finales des **Challenges U12 et U14** Futsal auront lieu le **dimanche 25 mai** à Sannois Fce
Gymnase J-C Bouttier – 88 Rue Poirier Baron – 95110 Sannois

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n°1	Vainqueur match n°2	Dimanche 25-05 à 14H00

FINALE CHALLENGE U14 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n°1	Vainqueur match n°2	Dimanche 25-05 à 16H00





FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

En attente de validation du lieu de la Finale par le comité directeur du DVOF

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match n° 2	Vainqueur Match n° 1	Jeudi 29-05-25 après-midi

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO SENIOR

En attente de validation du lieu de la Finale par le comité directeur du DVOF

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		GARGES DJIBSON ASC 3	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 31-05 à 14h00

FINALE COUPE CVO FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		MONTMAGNY ASFS 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 31-05-25 à 16H00

Prochaine Réunion lundi 19-05-25

